



## Lancement d'un AMI pour renforcer la visibilité numérique des acteurs du tourisme constitués en réseaux

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sous l'égide d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Atout France lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour renforcer la visibilité numérique des acteurs du tourisme constitués en réseaux.

Afin de maintenir leur place dans la compétition internationale, il est essentiel que les acteurs du tourisme français investissent pleinement les outils numériques. L'AMI vise à **accompagner les réseaux de professionnels, territoriaux ou privés** (groupements d'hébergeurs, de restaurateurs, sites culturels...), dans **l'amélioration de la lisibilité et de la performance numérique de leur offre**.

Alors que 90% des achats de séjours touristiques, de façon directe et indirecte, se réalisent sur Internet, l'enjeu consiste aujourd'hui à mieux valoriser, dans l'univers numérique, tous nos actifs patrimoniaux, culturels ou naturels. Atout France lance donc la 2ème édition de l'appel à manifestation d'intérêt « Destinations Digitales » pour lequel 12 lauréats ont déjà été retenus en 2022.

La démarche s'adresse aux acteurs institutionnels et professionnels du tourisme souhaitant renforcer leur stratégie numérique, développer les parcours de professionnalisation en marketing digital de leurs membres ou encore initier des actions de marketing numérique auprès des marchés domestique et internationaux.

Pourront par exemple être financées :

- Réalisation de diagnostics estimant la performance, l'optimisation et la maturité numérique de l'acteur ;

- Formations des membres de l'entreprise ou de l'institution à des outils numériques (site internet, réseaux sociaux) ou sensibilisation à la transformation digitale (conséquences de la présence sur internet, de la vente en ligne, etc.) ;
- Déploiement d'opérations de marketing en ligne et campagnes de promotion, création de contenus, etc.

Chaque réseau candidat devra mobiliser une quinzaine de ses membres a minima. Une dizaine de projets pourra être accompagnée et chaque lauréat bénéficiera d'une subvention pouvant aller jusqu'à 125 000 € sur une période de douze mois maximum.

Personnes morales publiques ou personnes morales privées (associations, fondations, fédérations, réseaux nationaux ou thématiques...), domiciliées sur le territoire national, en Métropole et en Outre-mer sont invitées à candidater.

? **Retrouvez toutes les modalités de candidature à cet A.M.I :** <https://www.atout-france.fr/content/numerique>

? **Consulter le [communiqué de presse](#)**